VILLE DE WATTEN

Les infos municipales Wattenaises

mai 2023

LE MOT DE VOTRE MAIRE

Chers Wattenais, chères Wattenaises,

Une excellente nouvelle nous est parvenue : la commune est reconnue en « Catastrophe Naturelle » au titre des Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2022 au 30 septembre 2022 (Journal officiel du 03/05/2023).

▪ **L'excellence de notre relation avec l'EHPAD St-Hilaire nous permettra l'agrandissement de notre cimetière (2000m²),** et ce pour 1 euro symbolique.

▪ **La qualité de service de notre Centre d'incendie et de Secours** lui a permis de se voir doter par le SDIS d'un bateau d'une valeur de 45 000 €, indispensable pour nos territoires entourés d'eau et particulièrement le marais.

▪ **Après le centre-ville, nous continuerons d'investir pour l'éclairage public sur le secteur de Loverstel, ainsi que l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique,** sollicitée par de nombreuses personnes.

▪ **5 défibrillateurs ont été acquis dont 2 installés à Loverstel** à proximité de l'école Drila et un sur le chemin de la Houlle. Des formations avec les pompiers sont envisagées.

Notre budget se porte bien ! ▪ **Les dépenses sont contenues et la masse salariale est maîtrisée.** Les taux de taxes locales restent inchangés, le soutien aux associations se poursuit, la commune n'a toujours pas d'emprunt, et les dépenses d'énergie ont été revues en hausse de 22,70%.

▪ **Nous avons budgété 140 000 € pour la phase étude pour l'agrandissement du Centre socio-culturel, notre grand projet du mandat.**

▪ **Pour l'école maternelle Brachet-Drila,** l'acquisition de tableaux numériques et tablettes est prévue.

▪ **La bibliothèque municipale sera numérisée.**

▪ **Epilogue d'une longue affaire judiciaire.** En 2012 la commune avait fait valoir son droit de préemption pour l'acquisition d'un terrain allée des Tulipes, puis procédé à un échange de parcelles afin de faciliter la réalisation d'une opération immobilière et la création d'une zone de retournement. Les consorts Agez (3 personnes) qui auraient souhaité acquérir la parcelle préemptée ont attaqué la commune en justice en lui réclamant 89 700 € de dommages et intérêts aux motifs d'avoir été évincés de la vente.

Par jugement du tribunal de Dunkerque du 26 novembre 2019 la commune a été condamnée à 30 000 € de dommages et intérêts. Elle a fait appel, et le jugement a été cassé par arrêt de la Cour d'Appel de Douai le 27 mai 2021. Les consorts Agez ont saisi la Cour de Cassation qui par arrêt du 11 mai 2023 a rejeté leur pourvoi. Cet arrêt met fin à la procédure. Le rejet du pourvoi rend irrévocable l'arrêt de la Cour d'appel.

La commune est donc reconnue avoir été dans son bon droit. Un soulagement personnel, mon honnêteté étant mise en cause !

Pour les prochaines festivités, je vous recommande :

▪ **« Les Talents du Canton » les 24 et 25 juin à la salle St Gilles.**

Daniel Deschodt.

Informations pratiques

CAMION BLEU FRANCE SERVICES

Pour vos démarches administratives :

▪ **Le 3e vendredi du mois de 9h00 à 13h00** sur le parking de la mairie

▪ Prenez rendez-vous : **03.59.73.49.50** ou à: flandres.franceservices@lenord.fr

PASSAGE DU BUS DE LA CARSAT

Pour préparer votre retraite :

▪ **LE MERCREDI 31 MAI**

▪ **ET LE MARDI 13 JUIN 2023**

de 9h00 à 11h40 et de 13h00 à 15h40 sur le parking de la mairie.

▪ Sur rendez-vous OBLIGATOIRE par téléphone au. : **39.60**

Don du sang

Les vendredi 09 juin, 22 septembre et 24 novembre de 10h à 13h et de 14h30 à 18h

à la salle St-Gilles.

CONCOURS DES FAÇADES ET JARDINS FLEURIS

Inscriptions jusqu'au jeudi 19 juillet

Thème 2023 : Papillons

Lot à chaque participant

Bulletin d'inscription joint et disponible au guichet de la mairie.

Brocante de Loverstel

Dimanche 18 juin 2023

11ème édition

Cité des Tuileries, allée des Roses et des Lilas

Inscriptions en mairie fin mai

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du lundi 27 février 2023**

▪ Le conseil municipal s'est réuni le lundi 27 février 2023 à 19h00 en mairie sous la présidence de M. Daniel Deschodt, maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Avart, Mme Rousselle, M. Ducrocq, Mme Binet, M. Dambricourt, Mme Cabre, Mme Becquet, M. Vanpoperinghe, M. Courtin, Mme Soltysiak, Mme Delhaye, M. Odièvre, M. Buckman, Mme Cadet, M. Penez, M. Blin, M. Marie.
Absents : Mme Scotte (Procuration à M. Avart), M. Revillon, Mme Wuyts (Procuration à Mme Binet), M. Charlemagne, Mme Marquand (Procuration à M. Blin).

▪ CREATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE : suite à la retraite de la guichetière, La Poste a fait savoir à M. le Maire sa volonté de fermer le bureau de poste de Watten à moyen terme. En effet, la baisse de la fréquentation et du nombre de plis postaux ne permet plus de maintenir l'activité postale telle que proposée aujourd'hui. La chef de projet attractivité du réseau a fait part de son souhait de voir le bureau postal se transformer en agence postale communale. Cela passe par une modification de l'espace accueil de la mairie. Une convention sera signée avec la Poste qui assurera un accompagnement financier pendant 9 ans. *Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la mesure par 21 voix pour et 1 contre*

▪ RETRAIT DE LA DELIBERATION N°7829 - VENTE DE LA PROPRIETE COMMUNALE « AU FIL DE L'EAU », NOUVELLE DELIBERATION : la commune a reçu le 24 janvier dernier un courrier du Sous-Préfet de Dunkerque demandant le retrait de la délibération N° 7829 - Vente de la propriété communale « Au fil de l'eau ». Le motif invoqué est l'obligation pour le conseil municipal de délibérer au vu de l'avis des Domaines. Le service des Domaines a été sollicité pour avis. Après une visite des lieux par le représentant des Domaines, la valeur vénale du bien est estimée en date du 12/01/2023 à 400 000€ hors taxes et droits. Une marge d'appréciation de 10% pouvant être accordée. Compte-tenu des aménagements réalisés par l'exploitant et des précédentes estimations, le prix de vente arrêté pour l'acquisition de ce domaine s'élève à 363 000€. Les différents actes notariés sont établis par Maître Couvelard-Vidord notaire à Bollezeele. *Le Conseil Municipal, autorise le maire à signer l'acte de vente par 21 voix pour et 4 contre*

▪ ACQUISITION DU TERRAIN POUR L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL : face au manque d'emplacements disponibles au sein du cimetière communal, la commune a pour projet d'agrandir l'existant. Pour ce faire, la commune s'est rapprochée de l'association foncière des Amis de Saint-Hilaire en sa qualité de propriétaire pour l'acquisition d'une parcelle jouxtant le cimetière pour une surface de 2 000 m2. Par courrier du 21 février 2023, l'association foncière des Amis de Saint-Hilaire a proposé la vente de ce terrain à l'euro symbolique. Les frais de géomètre, de bornage et d'acquisition seront à la charge de la commune. *Adoption à l'unanimité*

▪ ECHANGE DE PARCELLES CITE DES TUILERIES : M. le Maire a été sollicité par Mme Depature, habitante de la cité des Tuileries pour un échange de parcelles, chacune d'une surface de 53 m² l'une lui appartenant l'autre étant propriété communale. L'objectif est de permettre l'accès à son terrain par le jardin. Les frais de géomètre, de bornage et de notaires seront à la charge du demandeur. *Le conseil valide cet échange à l'unanimité*

▪ SIECF - TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC : dans le cadre du passage en Led du réseau d'éclairage public M. le Maire indique que des travaux pour rénover l'éclairage public rue de l'Eglise, parking de la mairie, Clos de la Colme et parking salle Harlay ont fait l'objet d'un devis pour un montant HT de 21 655 € présenté par le SIECF auquel la commune adhère et qui assumera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. *Adopté à l'unanimité*

▪ SIVOM – AJOUT DE LA COMPETENCE « CONSTRUCTION D'UN REFUGE POUR CHIENS ET CHATS » : M. le Maire indique au conseil que l'actuelle SPA située à St-Georges-sur-l'Aa est appelée à disparaître pour faire place à une nouvelle installation électrique liée à la centrale nucléaire. Un nouveau terrain a été trouvé à Bourbourg pour édifier une nouvelle structure d'accueil des animaux. Les statuts du SIVOM Aa-Colme doivent être modifiés afin d'ajouter la compétence : « construction d'un refuge pour chiens et chats sur le territoire du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme ». *Adopté à l'unanimité*

▪ AIDE FINANCIERE AUX SINISTRÉS DU TREMBLEMENT DE TERRE (TURQUIE-SYRIE) : le tremblement de terre du 6 février dernier qui a frappé de part et d'autre de la frontière entre la Turquie et la Syrie a fait plus de 40 000 morts. Devant l'ampleur de la catastrophe, M. le Maire propose de faire un don au nom de la commune de 1 000 € ou plus pour venir en aide aux sinistrés. Face au contexte gouvernemental de la Syrie, il est conseillé de se rapprocher d'une ONG ou des Nations-Unies pour s'assurer que le don soit utilisé aux fins prévues. *Adoption à l'unanimité*

▪ ACCORD DEFINITIF POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE SUR ECLAIRAGE PUBLIC (3 A 7 KVA, 1 POINT DE CHARGE PAR BORNE) POUR VEHICULES ELECTRIQUES RUE P. LEULLIETTE
M. le maire rappelle qu'afin de répondre à la demande de la population, la commune a sollicité le SIECF pour la pose d'une borne sur éclairage public (3 à 7 kVA, 1 point de charge par borne) rue P. Leulliette. Les frais d'étude, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont pris en charge par le SIECF. Le coût des travaux est estimé entre 5 000 et 10 000 € HT par borne pour la fourniture, la pose, le génie civil, le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité et la mise en service. Chaque borne dispose d'un point de charge 3 à 7kVA pour recharger un véhicule 100% électrique, un véhicule hybride ou les deux roues électriques (motos, cyclos, vélos). Le coût d'une borne est de 1 000 €. *Adopté à l'unanimité*

LIBRE EXPRESSION **du groupe En Avant Watten**

Avant de clôturer le conseil, le maire a attaqué les propos de libre expression de notre groupe parus dans le bulletin municipal, sans permettre le débat.

Nous disions que la représentation de notre groupe est peu démocratique. Il faudrait être aveugle ou de mauvaise foi pour prétendre le contraire. « Ce régime politique où la souveraineté est exercée par le peuple » est appliqué par une équipe de 19 membres sur 23, élus avec à peine plus de la moitié des bulletins exprimés !

Quand nous parlons du FNGIR (130 356€ par an), cette taxe est bien la conséquence des erreurs commises par les décideurs de l'époque dont le maire faisait partie. Dans le bulletin municipal, il dit : « prise en charge par la CCHF à hauteur de 90 000€ » ; or, celle-ci n'apparaît pas dans le budget, pourquoi ?

Quand nous demandons d'être consultés dans l'étude de l'agrandissement du Centre Social, il répond « c'est le projet de notre groupe », circulez, il y a rien à voir. Parlons-en ; le besoin a été (parait-il) analysé par des salariés du CS et le bureau du maire. Ainsi, il va dépenser 2,3 millions d'€ (sans compter les dépenses à venir). Pour qui ? Moins d'une famille inscrite, au CS, sur deux est Wattenaise cependant ce sont les familles payant l'impôt foncier, à Watten, qui paieront.

Dans le budget présenté, 318000€ déclarés dans les cessions immobilières. Or, ce sont plus de 479561€ de cessions qui ont été encaissées. Pourquoi un tel écart ? **Nous avons décidé de ne pas voter le budget.**

Vous l'avez compris, la gestion de la commune est la conséquence de l'orientation de deux ou trois personnes qui prennent, en huis clos, les décisions, lesquelles sont votées par leur groupe muet. Seuls, nos représentants préparent sérieusement les réunions du conseil et posent les questions qui dérangent.

LIBRE EXPRESSION **du groupe Objectif Watten**

Pour garder une Agence Postale en Mairie, le Conseil Municipal devait délibérer afin de conserver ce Service Public cher aux cœurs des Français et de nos habitants.

Une seule personne s'y oppose, le leader de « En Avant Watten », M. Jean-Noël Penez avec des explications nébuleuses, comme d'habitude ! Beaucoup de paroles et d'écrits, mais très peu de présence dans les manifestations. Et de la rengaine de sa part dans la « Libre Expression », dont il le rédacteur.

Merci au Conseil Municipal pour l'aide apportée à la Turquie et à la Syrie victime d'un terrible séisme apocalyptique !

Nos petits soucis sont dérisoires face à une telle catastrophe.

Objectif Watten s'investit avec toujours de **bonnes ondes !**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du jeudi 13 avril 2023**

▪ Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 13 avril 2023 à 19h00 en mairie sous la présidence de M. Daniel Deschodt, maire.
M. Bernard Vanpoperinghe a assuré le secrétariat de la séance.

Présents : M. Deschodt, M. Avart, Mme Rousselle, M. Ducrocq, Mme Binet, M. Dambricourt, Mme Becquet, M. Vanpoperinghe, Mme Scotté, M. Odièvre, Mme Wuyts, M. Buckman, Mme Cadet, M. Charlemagne, M. Penez, Mme Marquand.
Absents : Mme Cabre (procuration à Mme Binet), M. Courtin (procuration à M. Avart), Mme Soltysiak (procuration à Mme Scotté), M. Revillon (procuration à M. Dambricourt), Mme Delhaye (procuration à Mme Cadet), M. Blin (procuration à Mme Marquand), M. Marie (procuration à M. Penez).

▪ COMPTE DE GESTION 2022
M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. *Le conseil approuve, à l'unanimité,* le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

▪ COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Le Conseil sous la présidence de M. Vanpoperinghe (Président désigné selon les dispositions de l'article L2121-14 du CGCT), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Daniel Deschodt maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, *adopte le compte administratif par 18 voix pour et 4 contre* (le maire ne peut prendre part à cette délibération).

Retrouvez sur notre site : watten.fr

- **Les délibérations** dans la rubrique « Conseil Municipal »
- **Les arrêtés du maire** dans la rubrique « Kiosque des publications ».

▪ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2022
Le Conseil statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement au 31 décembre de l'exercice, constate que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 194 843,23 €.
Détermination du résultat cumulé :
Résultat de l'exercice : excédent de 194 843,23€. Reports : excédent de 73 169,86 €.
Résultat cumulé : 268 013,09 €
Affectation à l'investissement budget primitif 2023 : 94 109,96 €
Affectation à l'excédent reporté budget primitif 2023 : 173 903,13 €
Adoption par 19 voix pour et 4 contre

▪ BUDGET PRIMITIF 2023
Après examen des propositions de la Commission des Finances, le budget de la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 263 504,13 €, celui de la section d'investissement à la somme de 764 893,81 €.
Le budget primitif 2023 est *adopté par 19 voix pour et 4 voix contre.*

▪ TAUX 2023 DES TAXES LOCALES
Après examen de la proposition de la commission des finances, le Conseil a fixé le taux des taxes locales (taux identiques à 2022) :

- Foncier bâti	45,29 %
- Foncier non bâti	32,50 %
- Taxe d'habitation	13,00 %

Adopté par 18 voix pour, 1 abstention et 4 contre

▪ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – EXERCICE 2023
Après examen en commission des finances, le conseil a validé le montant des subventions pour un total de 202 236 €. *Adoption à l'unanimité.*

▪ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : considérant que le tableau des effectifs communaux doit être modifié afin de prendre en compte les avancements de grade, le conseil décide de la création de trois postes d'adjoint technique de 1ère classe et d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe et de la suppression de trois postes d'adjoint technique 2ème classe et d'un poste de rédacteur. *Adoption à l'unanimité.*

▪ MODALITES DU CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WATTEN
M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune entreprend de rénover et d'étendre le centre socio-culturel de la ville. Considérant la complexité du projet, le coût prévisionnel du projet est estimé par la maîtrise d'ouvrage comme suit : 215 000 € HT de prestations intellectuelles, et 2 millions € HT de travaux. La commune entend procéder à un marché de maîtrise d'œuvre afin d'appréhender au mieux les besoins du projet. La technique d'achat du concours restreint s'avère la procédure la plus adaptée compte tenu du montant de l'opération. Elle se déroulerait en deux phases : 1) un avis d'appel public à la concurrence avec réunion d'un jury de concours. Trois candidats seront alors retenus. 2) un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence par laquelle les lauréats remettent au Maître d'ouvrage une offre complète sur la base du besoin et des critères d'attribution mentionnés dans les documents de consultation.
Adoption par 19 voix pour et 4 contre

▪ MODALITES DE REVERSEMENT DU FONCIER BATI ECONOMIQUE DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL
M. le Maire explique que Le conseil communautaire a voté le pacte fiscal financier et de solidarité le 7 février dernier. A ce titre, la CCHF versera à la commune une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), au titre d'une nouvelle mesure de péréquation. Une nouvelle mesure contributrice est également mise en place. Il s'agit du reversement des produits du foncier bâti économique (FBE) pour les entreprises de la Zone d'Activité communautaire. La commune devra à ce titre reverser 24 161 € entre 2023 et 2032. Le Conseil, après délibération, *à l'unanimité,* décide de reverser ce montant de manière progressive.

▪ SOLLICITATION DU SOUTIEN FINANCIER DU DEPARTEMENT DU NORD DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION INITIALE DE LA BIBLIOTHEQUE
Un contrat d'objectifs a été signé avec le Département du Nord. A ce titre la Commune bénéficie des services de la Médiathèque Départementale.
Le développement de l'accessibilité numérique des bibliothèques-médiathèques partenaires est l'un des objectifs du Département du Nord qui encourage et accompagne l'informatisation des bibliothèques signataires des nouveaux contrats d'objectifs. Considérant l'utilité de la bibliothèque sur le territoire au service des habitants, Le Conseil Municipal, *à l'unanimité,* autorise M. le Maire à informatiser la bibliothèque municipale et à solliciter le soutien technique et financier du Département du Nord.

Animations estivales

SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 AOÛT
FÊTE MÉDIÉVALE DE L'ABBAYE
par Watt'en fête

11 JUILLET ▪ 8 AOÛT ▪ 22 AOÛT ▪ 16 SEPTEMBRE
Visites guidées des fortifications et de l'abbaye GRATUIT

11 JUILLET ▪ 25 JUILLET ▪ 8 AOÛT ▪ 22 AOÛT ▪ 16 SEPTEMBRE
Visites guidées de l'église GRATUIT

Nouveau
11 JUILLET ▪ 8 AOÛT **Initiation au tir à l'arc** GRATUIT

25 JUILLET ▪ 29 AOÛT **Visite guidée sur les Traces du Passé** GRATUIT

Retrouvez-nous sur : **www.watten.fr**
(plus de 15000 visites par mois !)

Téléchargez notre application mobile
« PANNEAUPOCKET »

Inscrivez-vous à la lettre d'information en envoyant votre demande à :
newsletter@watten.fr
Et suivez-nous sur les réseaux sociaux !

VILLE DE WATTEN

ETAT-CIVIL **depuis le1er janvier 2023**

NAISSANCES

▪ ***Nous adressons aux heureux parents toutes nos félicitations !***

Camille LENOIR née le 17 janvier 2023 à BLENDECQUES fils de Vincent et de Marion MOULUN
Thylio MERCIER né le 07 février 2023 à DUNKERQUE fils de Mickaël et de Audrey CLABAUX
Ismaël LABIT né le 22 février 2023 à CALAIS fils de Emeric et de Pauline TAVERNE
Giulia BEKAERT née le 27 février 2023 à BLENDECQUES fille de Hugo et de Flavie FONTAINE
Inès VANESTE née le 07 mars 2023 à BLENDECQUES fille de Jérôme et de Jennifer DUPONT
Victoire PLUCAIN SAILLY née le 13 mars 2023 à BLENDECQUES fille de Arnaud et de Suzanna SAILLY
Noé BERNAERTS né le 15 mars 2023 à BLENDECQUES fils de Jérôme et de Alicia VANDAMME
Loën ROHN né le 31 mars 2023 à BLENDECQUES fils de Guillaume et de Auriane DANEL
Anouck DEHEELE née le 03 avril 2023 à BLENDECQUES fille de Pierre-Henri et de Louise DUHOO
Raphaëlle DEHEELE née le 03 avril 2023 à BLENDECQUES fille de Pierre-Henri et de Louise DUHOO
Noéline GOVART née le 05 avril 2023 à BLENDECQUES fille de Dylan et de Frédérique VANMAIRIS
Maé DECLERCK né le 11 avril 2023 à BLENDECQUES fils de Florian et de Océane NOWÉ

MARIAGES

▪ ***Nous adressons aux mariés toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur !***

Lise CORNIL et Ludovic COQUEL le 14 janvier 2023
Justine FEMERY et Sébastien DAMBRICOURT le 06 mai 2023

DECES

▪ ***Nous nous associons à la peine éprouvée par les familles et leur témoignons toute notre sympathie.***

M. Cyril DUBUISSON époux de Amélie BŒUF, 34 ans, décédé le 03 janvier 2023
Mme Gilberte LEPERRE, 88 ans, décédée le 08 janvier 2023
Mme Renilde GOGIBUS veuve de Gilbert WASTYN, 100 ans, décédée le 15 janvier 2023
Mme Danielle QUERQUAND veuve de Paul BOIN, 77 ans, décédée le 27 janvier 2023
M. Gérard PEENAERT, 92 ans, décédé le 30 janvier 2023
M. Franck CAPPELLE, 50 ans, décédé le 1er février 2023
Mme Ginette BRIEZ veuve de Jean LEFEBVRE, 90 ans, décédée le 02 février 2023
Mme Thérèse GUILBERT veuve de Pierre DEKYDTSPOTTER, 88 ans, décédée le 06 février
M. Paul VANDENBUSSCHE veuf de Cécile GILLIOT, 84 ans, décédé le 18 février 2023
M. Robert NEF époux de Elisabeth BONNIER, 84 ans, décédé le 24 février 2023
M. Jean-Marie DEBROUWER époux de Edith VEREERTBRUGGHEN, 76 ans, décédé le 26 février 2023
Mme Thérèse VANHELLE veuve de André BLIN, 89 ans, décédée le 18 mars 2023
Mme Bernadette PESEZ veuve de Roger DUMONT, 83 ans, décédée le 16 avril 2023
Mme Marie-Claude DELPLACE épouse de Patrick TARTART, 69 ans, décédée le 20 avril 2023
M. François ADRIANSEN époux de Geneviève LYSENSOONE, 87 ans, décédé le 06 mai 2023
M. Antoine DOUILLY, 22 ans, décédé le 06 mai 2023

MERCREDI 21 JUIN A 19H00
Fête de la musique GRATUIT
Avec l'Orchestre d'Harmonie l'Amicale de

Soirée Jazz à l'abbaye

LE SAMEDI 8 JUILLET 2023 A 19H00
ENTREE GRATUITE. Buvette, petite restauration
Parking gratuit. Avec Watten en fête.
Des grands orchestres de Jazz avec chanteurs et chanteuses se produiront à l'abbaye de Watten

VILLE DE WATTEN

WATTEN

Quartier de Loverstel

Brocante de Loverstel

11ème édition

Dimanche 18 juin 2023 de 9h à 18h

Cité des Tuileries - Allée des Roses - Allée des Lilas

Restauration sur place. Ducasse.
Concours de pétanque réservé aux Wattenais, Animations.

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

VILLE DE WATTEN

Concours de maisons et jardins fleuris

Thème 2023 : « Papillon »

Lot à chaque participant !

Règlement du concours :

Art 1 : La propriété du participant doit être située sur le territoire de la Commune.

Art 2 : Les personnes désireuses de concourir doivent s'inscrire pour le : **19 juillet 2023 au plus tard.**

Art 3 : L'inscription doit être faite en fonction de l'article 4 : chaque participant ne peut s'inscrire que pour une seule catégorie.

Art 4 : CATEGORIES DU CONCOURS : **A : Façade B : Jardin**

Art 5 : La notation du jury se fait uniquement de la voie publique et au plus près de l'entrée principale de la propriété.

Art 6 : Toute propriété occupée par un membre du conseil municipal ou du jury ne pourra être inscrite au concours.

Art 7 : Lors de ses passages pour notation, le jury peut être amené à changer la catégorie de concours d'un participant. Les décisions et les choix du jury sont sans appel.

Art 8 : Un concurrent classé premier trois années de suite sera déclaré hors concours pendant une année (toutefois, il recevra un prix s'il continue à concourir).

✂ -

Bulletin d'inscription au Concours de maisons et Jardins Fleuris 2023

(à déposer en Mairie dans la BOITE AUX LETTRES ou à L'ACCUEIL ;
ou à transmettre par mail à : secretariat@mairie-watten.fr)

M. Mme ..... (NOM et Prénom)

Demeurant à Watten au N° ..... Rue .....

Téléphone (OBLIGATOIRE) : ..... Email : .....

S'inscrit au concours des maisons et jardins fleuris en catégorie (cocher la case) :

❑ **A : Façade** ❑ **B : Jardin** A Watten, le ...../...../.....

Date limite d'inscription : Signature :

19 juillet 2023